

pour Lothaire l'engagea à prendre à son scandaleux divorce, fit à sa réputation une tache, dont cependant il se lava en se soumettant au jugement du Pape. C'est encore à l'ouvrage même que je suis obligé de renvoyer les lecteurs, qui applaudiront, sans doute, à la variété des connoissances de l'historien & à la manière habile avec laquelle il les emploie. L'article, où il traite du divorce de Lothaire, renferme des faits nouveaux & des réflexions judicieuses sur les épreuves du fer chaud & de l'eau bouillante. Nous nous contenterons de citer celle-ci. " Il est constant, dit-il, par le
 „ témoignage d'une foule d'historiens, que
 „ ces épreuves, communément appelées juge-
 „ mens de Dieu, ont été en usage dans pres-
 „ que toute l'Europe & ordonnées par les loix
 „ des Rois & des Empereurs; mais il ne l'est
 „ pas moins qu'elles n'ont jamais été approu-
 „ vées par l'Eglise en général. Bien loin d'y
 „ reconnoître le doigt de Dieu, elle les a
 „ toujours regardées comme favorables au men-
 „ songe.... Rome, dit Mr. de Voltaire, a
 „ toujours condamné ces coutumes barba-
 „ res „ (a).

L'épiscopat de Reginhard, qui remplaça Ratald en 874, & qui mourut lui-même en 888, fut illustré par deux écrivains, que produisit l'Alsace. L'un fut Rattranne, d'abord moine de Corbie, puis abbé de Neuvillers;

(a) Point de vue, sous lequel elles paroissent moins déraisonnables, I. Décembre 1776, p. 480.